

ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE [année]

- Vu l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 6 mars 1996 modifié, portant agrément de la Fédération française d'études et de sports sous-marins pour les formations aux premiers secours;
- Vu la décision d'agrément d'agrément DA n° PAE FPSC - 1611 A 23 délivrée le 4 novembre 2016 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu la décision d'agrément DA n° PSC1 - 1710 B 14 délivrée le 10 octobre 2017 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
- Vu le procès-verbal de formation «Référence_PV», établi en date du «Date_PV» ;

Le président du comité départemental FFESSM [N°] atteste que

**«M. ou Mme» «Prénom» «NOM»,
«né ou née» le «Date de naissance» à «Lieu de naissance (DPT)»**

- a suivi une session de formation continue sur les unités d'enseignement :
 - **« pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » (FPSC) ;**
 - **« prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1)**

qui s'est déroulée du «Date début formation» au «Date fin formation»
à «Lieu formation (DPT)».

- Ses compétences **de formateur en prévention et secours civiques (FPSC)** et de **sauveteur (PSC 1)** peuvent être exercées jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard *au 31 décembre N+1 inclus* sous l'égide d'une association agréée ou d'un organisme habilité à la formation aux premiers secours conformément aux textes réglementaires en vigueur.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à [Ville], le «Date édition»
p/o le Responsable des formations :

[Prénom NOM]